

Les hôpitaux bruxellois prêts à s'engager dans les réseaux hospitaliers

La semaine dernière, la nouvelle fédération de soins bruxelloise, Gibbis, a transmis un courrier aux différents ministres de la santé pour leur faire part de sa position par rapport aux notes de principe sur les réseaux hospitaliers de la Ministre De Block, reçus fin 2016. Dieter Goemaere, coordinateur hôpitaux généraux de Gibbis, en divulgue les grandes lignes au *Spécialiste*.



«Aujourd'hui, il arrive encore que des collaborations entraînent des incitants financiers négatifs. Il faut y remédier. A ce propos, une demande d'avis a d'ailleurs été soumise par le CNEH à la ministre récemment», commente Dieter Goemaere.

«**E**n tout état de cause, nous nous réjouissons que certaines spécificités de la capitale aient été considérées, dont la possibilité d'organiser des réseaux hospitaliers avec des hôpitaux agréés par différentes entités fédérées, la prise en compte des flux de patients réels et des besoins de la population, la possibilité que des réseaux se chevauchent», se confie Dieter Goemaere.

Pour que la réforme du paysage et du financement hospitaliers puisse être

couronnée de succès, Gibbis avance certaines conditions qui lui semblent essentielles.

Confiance et souplesse

«Nous comprenons la réalité politique et budgétaire, mais nous sommes convaincus qu'une réforme aussi ambitieuse que celle envisagée ne peut être réalisée que dans un climat de confiance et dans un contexte prévisible, avec une programmation pluriannuelle transparente, des normes d'agrément qui y sont adaptées et une stabilité budgétaire», indique Dieter Goemaere.

Pour Gibbis, cette stabilité devra s'accompagner d'un certain nombre de mesures transitoires. «Nous devons par exemple veiller à ce qu'un certain nombre de mesures d'accompagnement soient mises en place pour assurer l'emploi autant que possible. La reconversion de structures de soins aiguës en formes de soins alternatives nous paraît ici intéressante.»

«Un deuxième élément capital à nos yeux est la flexibilité. La déclaration d'intention de la ministre est une idée fantastique, mais elle doit s'accompagner d'une certaine ouverture d'esprit. Si les règles pour constituer les réseaux sont déjà toutes établies d'avance, cela limite fortement la créativité et l'entrepreneuriat social. Par ailleurs, nous pensons qu'il n'est pas possible de tout prévoir. Par exemple, on a toujours dit qu'un réseau ne pouvait travailler qu'avec un seul centre de référence par mission de soins. Cela signifie-t-il que tous les hôpitaux de référence devront être trilingues? Il serait quand même préférable

qu'un patient qui va subir une greffe de foie soit soigné dans sa langue», poursuit le conseiller de Gibbis.

Approche bottom-up

Une autre condition sine qua non pour la fédération bruxelloise, c'est que les hôpitaux et les entités fédérées prennent part activement à la confection des réseaux. Et, sur ce point, la ministre semble déjà sur la même longueur d'ondes, puisqu'elle a déclaré à la Chambre il y a quinze jours qu'elle souhaitait une approche bottom-up pour cette réforme.

Gibbis insiste aussi sur le fait qu'il faut encore lever certains obstacles aux collaborations. «Aujourd'hui, il arrive encore que des collaborations entraînent des incitants financiers négatifs. Il faut y remédier. A ce propos, une demande d'avis a d'ailleurs été soumise par le CNEH à la ministre récemment», commente Dieter Goemaere.

Et concrètement...

«Les hôpitaux bruxellois desservant plus de 1,6 million d'habitants à Bruxelles et son hinterland, on devrait arriver à 4 réseaux. Tenant compte de la densité de la population, des problèmes de mobilité à Bruxelles et les implantations historiques des sites hospitaliers, un large chevauchement des zones couvertes par les différents réseaux sur Bruxelles et son hinterland devra être envisagé. Enfin, il est clair que plusieurs réseaux dépasseront largement les frontières régionales de la Région de Bruxelles-Capitale», conclut Dieter Goemaere. ■

France Dammel

JS3047F

Amonis

votre futur mérite un expert

Pour un conseil personnalisé ou des informations complémentaires :

0800/96.113
www.amonis.be
info@amonis.be



Best Belgian Pension Fund 2016

Amonis
Le conseiller des médecins depuis 50 ans

Pension Libre Complémentaire

- 1,60% de taux de base en 2017
- 3,25% de rendement global net octroyé en 2015
- Jusqu'à 60% d'avantages fiscaux
- Gestion spécialisée de vos avantages sociaux INAMI
- La protection optimale de vos proches

Revenu garanti

Des garanties solides en cas d'incapacité de travail

Engagement Individuel de Pension

Des solutions sur mesure pour les indépendants en société

